

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 novembre 2011, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au bâtiment projeté sur le lot 4605834 du Cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Caroline-Béique et du boulevard de l'Acadie.

Cette dérogation mineure autoriserait malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) :

- des équipements hors toit dépassant la hauteur en mètres maximale prescrite;
- une marquise faisant saillie à une profondeur supérieure à celle prescrite;
- l'implantation du bâtiment à une distance de la voie publique inférieure à l'alignement prescrit.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième-deuxième jour d'octobre deux mille onze.

Diane Rodrigue
Secrétaire d'arrondissement substitut
Directrice – Performance, greffe et services administratifs